Trente-quatrième Année. -- N° 149 UN NUMERO 15 CENTIMES. MERCREDI 29 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DEL'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois. 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 28 MAI 1889

UNE DOUBLE ÉLECTION

Deux républicains sont élus sénateurs ; l'un dans le département de l'Aisne, l'autre dans le département du Doubs.

Ils remplacent deux républicains de nuance identique, MM. Edmond Schérer et l'amiral Jaurès.

Que peut bien signifier cette élection ?

Pour la *République française*, organe du jacobinisme militant, c'est un début de l'ère de triomphe qui va commencer pour les républicains opportunistes.

« Ce qui vient de se passer pour le » scrutin sénatorial dans l'Aisne et dans le » Doubs se passera dans l'immense majo- » rité des cas, avec le suffrage universel, » chaque fois que nous le voudrons ferme- » ment. »

Il est certain que le suffrage restreint sert admirablement les intérêts de la coterie opportuniste. Après M. Poirrier à Paris, voici que deux nouvelles recrues sont envoyées par des départements où les candidats opposants possédaient assurément des chances indiscutables.

Contre M. Leroux, favori de la *République française*, il y avait M. Deviolaine, un libéral nuance Sébline qui ralliait à lui un certain nombre de voix monarchistes, M. Leroux est arrivé bon premier, sans encombre.

Contre M. Bernard, une personnalité fort connue, M. de Mérode soutenait la lutte en l'appuyant plus spécialement sur l'élément « réactionnaire. »

Donc l'*Union libérale* a été battue dans l'Aisne et la « réaction » dans le Doubs.

Faut-il en conclure que, dans ces mêmes départements, l'opinion soit favorable aux agissements de la petite église de MM. Jules Ferry, Reinach et consorts ?

Nous ne le pensons pas ; nous croyons, au contraire, que dans la plupart des circonscriptions où le suffrage restreint aura fait triompher les jacobins, le suffrage universel, expression directe de la volonté du peuple, prendra sa revanche aux élections générales et assurera le succès des candidatures libérales.

Il y a brouille irrémédiable entre les deux ordres ayant reçu mission de la Constitution de faire prévaloir les aspirations du pays.

Cette sorte d'aristocratie éphémère, qui est chargée d'approvisionner le Sénat, est tenue en défiance par les masses, et les masses se recueillent, observent, notent les égratignures qui leur sont faites, avec l'idée bien arrêtée de rendre coup pour coup, blessure pour égratignure, défaite pour échec.

Donc, il nous semble que la *République française* envisage avec un optimisme exagéré la portée de la double élection d'hier.

LE CAS DE M. RAYNAL

M. Raynal, député de la Gironde, ancien ministre des travaux publics, a gagné, comme chacun sait, un procès en diffamation contre le piteux M. Nama Gully, son collègue de la gauche à la Chambre, qui l'avait désigné comme un des adeptes de l'école wilsonnienne. Aurait-il le même succès en présence d'un adversaire sérieux, décidé à lui tenir tête ? Cela ne semble pas résulter de son attitude vis-à-vis de notre confrère A. Cordier, directeur politique et gérant du *Nouvelliste de Bordeaux*. A plusieurs reprises, M. A. Cordier a provoqué M. Raynal sans que M. Raynal osât broncher. Interpellé à ce sujet, dans une réunion publique, il a cru s'en tirer en disant :

« Je ne lis jamais le *Nouvelliste* » Cette réponse lui a attiré la réplique qui lui ayant été adressée sous pli recommandé par la poste, ne lui a été remise que contre reçu. Elle est, de plus, publiée par un grand nombre de journaux, le *Soleil*, le *Salut public de Lyon*, etc.

Il sera donc difficile à M. Raynal de prétendre en ignorer le contenu :

« Bordeaux, le 23 mai 1889.

» Monsieur le député,

» On m'assure que, mardi soir, interpellé à Lormont par un de vos auditeurs, qui vous demandait si vous comptiez relever le défi que vous avait adressé le *Nouvelliste*, vous auriez répondu :

« J'ignore de quoi vous me parlez je ne lis jamais » le *Nouvelliste*.

» Je croyais, monsieur le député, que vous le lisiez; et ce qui me confirmait dans cette pensée, c'est que, le 17 avril dernier, vous preniez vous-même la peine de m'envoyer un huissier pour me demander de rectifier une date relative à la mise à la retraite de M. Joly de Boisset.

» Quoi qu'il en soit, puisque vous déclarez ne jamais lire le *Nouvelliste*, je crois de mon devoir de vous prévenir que dans les n^os des 20, 21 et 22 avril dernier, je vous ai formellement accusé « d'être allé solliciter de M. Joly de Boissel, quand il était ingénieur en chef, la concession de gré à gré du pavage » du bassin à flot et de vous être prévalu de votre » situation politique pour demander à ce haut fonc- » tionnaire un acte qui n'eût été qu'une prévarication. »

» J'ai répété trois fois cette grave accusation, mon cher le député, et je vous ai mis au défi de me poursuivre devant les tribunaux auxquels vous venez cependant de faire appel avec succès pour d'autres accusations.

» Ma conviction étant restée la même, je maintiens aujourd'hui et mon accusation et mon défi

» Mais, comme je ne puis admettre la pensée d'attaquer un adversaire à son insu, je me fais un devoir de loyauté de vous adresser directement cette lettre que je publierai également dans le *Nouvelliste*.

» Agréez monsieur le député, mes salutations très distinguées.

» A CORDIER.

Directeur politique et gérant du *Nouvelliste de Bordeaux*. »

Nous ferons connaître la réponse de M. Raynal.

LE ROI HUMBERT

La vérité sur la nouvelle que le roi Humbert irait à Strasbourg

Strasbourg, 27 mai. — Ceux qui prétendent que la nouvelle de l'arrivée du Roi Humbert et de l'Empereur Guillaume à Strasbourg, était une manœuvre de bourse, et qu'il n'a jamais été question de ce voyage, ne savent pas ce qu'ils disent.

Ils ignorent, sans doute, que l'arrivée des deux Souverains était officiellement notifiée aux autorités de la ville, que le maire avait invité tous les habitants à pavoiser, que cet appel était déjà imprimé, et allait être imprimé par le *Journal d'Alsace*, que les troupes de la garnison ont fait, sur la place de la gare, une répétition du défilé qu'elles devaient exécuter devant les Souverains.

Tous les démentis disparaissent devant ces faits. Il n'y a de conjectures à faire que sur les motifs qui ont décidé les souverains à ne pas venir à Strasbourg, ou sur la qualité de la personnalité assez influente pour les avoir détournés du premier projet qui était parfaitement arrêté.

Paris, 27 mai. — Suivant le *Courrier du Soir*, qui donne la nouvelle comme émanant des cercles diplomatiques bien informés, c'est le prince de Bismarck lui-même qui aurait fait contremander, au dernier moment, le voyage du roi Humbert à Strasbourg.

Le roi Humbert à Francfort

Francfort, 27 mai. — Le roi Humbert a passé en revue, devant la gare, un régiment de hussards prussiens, dont il est chef honoraire.

Après s'être entretenu avec une députation de la colonne italienne, il a déjeuné dans la Salle des princes.

Il a ensuite reçu l'impératrice Frédéric, qui était venue de Hambourg, et lui a fait une visite très courte.

Il est parti à 9 heures 15 au milieu de vivats prolongés.

L'impératrice Frédéric est repartie pour Hambourg.

D'après le *Generalanzeiger*, le roi Humbert a adressé aux membres de la colonie italienne, une allocution ainsi conçue :

« Je me réjouis de pouvoir saluer des compatriotes sur un sol étranger, bien que le sol allemand ne soit plus étranger pour moi. Les Allemands et les Italiens ne forment plus qu'une même famille.

» Je ne suis pas moins ému que vous, car je retourne en Italie plein de bonheur et d'enthousiasme, à la suite de la réception qui m'a été faite à Berlin. »

Le traité italo allemand prolongé

Munich, 27 mai. — *Les Dernières Nouvelles de Munich* assurent que le traité italo-allemand a été prolongé jusqu'en 1900.

Télégrammes interceptés en Italie

Rome, 27 mai. — L'*Italie* annonce que les autorités politiques de Rome, de Milan et d'autres villes importantes de l'Italie ont interdit la transmission d'un grand nombre de télégrammes adressés au président Carnot et à d'autres membres du gouvernement.

Cette interdiction a été motivée par les expressions peu mesurées concernant le voyage du roi à Berlin.

Le voyage de Strasbourg

La *Jeune République* publie la conversation suivante d'un de ses rédacteurs avec le général Menabrea, qui aurait confirmé dans des termes que nous voudrions ne pas voir démentir, la déclaration faite par lui dans la matinée à M. Spuller :

« — Mon général, nous avons appris que vous avez eu ce matin, une entrevue avec M. le ministre des affaires étrangères, et nous nous sommes permis de venir vous demander votre avis sur le brusque changement d'itinéraire de Sa Majesté Humbert.

» Est-il vrai, oui ou non, que le roi d'Italie ait eu l'intention d'aller passer la revue des troupes à Strasbourg avec l'empereur d'Allemagne ?

» Voici, religieusement transcrite, la réponse du général :

» — Jamais, nous a-t-il répondu, Sa Majesté n'a pensé à cela.

» — Alors, c'est l'empereur Guillaume qui lui a soumis cette idée ?

» — Je n'en sais rien, mais tout ce que je puis vous dire c'est que jamais il n'a été question de la visite de Sa Majesté à Strasbourg ; on a dit que le maire de cette ville avait été officiellement averti de l'arrivée du roi d'Italie, cela est tout à fait inexact.

» Le roi Humbert a fait une visite à l'empereur d'Allemagne. C'était son droit, d'ailleurs ; mais jamais il n'a eu l'intention d'accompagner ce souverain dans une ville qu'il sait française de cœur (*sic*) et que la présence des Allemands révolte.

» Vous pouvez affirmer que toutes les versions que la presse a reproduites sont fausses. On savait que Guillaume devait aller prochainement à Strasbourg et on en a conclu qu'il amènerait avec lui S. M. Humbert.

» Je connais trop le roi, a ajouté le général, le sais qu'il tient trop à conserver avec la France les bons rapports d'amitié qui existent actuellement, pour donner aussi impudemment (*sic*) un soufflet à une nation qu'il aime et qui lui est sympathique au plus haut degré. »

Sur ce, le général se lève et nous prenons congé de lui.

Le général Menabrea a fait à un rédacteur de l'*Événement* une déclaration également démentie :

« — Sa Majesté Humbert, nous répond l'ambassadeur d'Italie, n'a jamais eu l'intention d'aller à Strasbourg passer la revue des troupes allemandes.

» Mon souverain a trop de respect et trop d'amitié pour notre pays pour lui faire cet affront. Sachez que mon roi aime la France, qu'une étroite amitié unit nos deux nations, et que le voyage d'Allemagne n'implique aucune pensée d'hostilité contre le peuple français. »

La *Justice* publie les détails suivants :

« C'est jeudi, après dîner, que le jeune empereur, prenant le bras de son hôte, l'invita brusquement à aller visiter Strasbourg. Il paraît que son nom n'éveilla aucun scrupule dans l'âme d'Humbert Ier. Il accepta tout de suite.

» Et à onze heures du soir — nous le disons tout à l'heure — la place de Strasbourg reçut l'ordre de tout préparer. Dans la soirée de vendredi, dans la matinée de samedi, les dépêches diplomatiques coururent en tous sens, et c'est de ces dépêches diplomatiques que naquirent les affiches.

» On raconte — et cela ne nous étonne nullement — que les télégrammes de l'honorable ambassadeur italien à Paris furent particulièrement pressants. Le général Menabrea ne cachait pas à M. Crispi le déplorable effet que produisait cette nouvelle. »

A l'Exposition universelle

X

Il est une constatation qu'on ne peut pas ne pas faire en abordant la période historique des reconstitutions imaginées par M. Garnier : c'est qu'aucune des habitations qu'il nous montre n'est de dimension réelle ; la hauteur des édifices, l'étendue des salles ont été considérablement diminuées, on dirait des logis construits pour les Lilliputiens.

L'illusion est impossible dans de telles conditions ; les hommes, le mobilier sont hors de proportion avec l'édifice, et ce manque d'équilibre et d'harmonie produit une impression désagréable qui obsède et change pendant toute la durée des visites à l'histoire de l'habitation.

Du moment où on ne pouvait pas donner à ces logis des proportions vraisemblables, il était absolument inutile de consacrer un demi-million à une exhibition sans portée. Pour cinquante mille francs, on aurait fait des maquettes d'architecte qui auraient été tout aussi intéressantes et nous auraient initiés tout autant à la façon de M. Garnier de comprendre la maison à travers les âges.

C'est avec la demeure égyptienne que nous entrons dans le domaine de l'histoire, laissant un intervalle de deux à trois mille ans entre les huttes de l'époque préhistorique et cette maison du temps de Sésostris. Bâtie dans le style des temples égyptiens, cette maison est d'une exactitude relative. Il n'y a pas un écart plus sensible entre ce qu'elle nous montre et la réalité qu'il n'y en a entre Notre-Dame de Paris et une maison du XIIIe siècle, entre le Sacré Cœur de Montmartre et les habitations contemporaines.

Si ce n'est pas là la maison égyptienne au siècle de Sésostris, c'est au moins un spécimen de l'architecture sous le règne de ce grand roi.

La maison assyrienne a été faite sur des données analogues, mais ici le caractère inhabitable de la construction est trop flagrant. De chaque côté d'une porte étroite, deux tours carrées d'inégales hauteurs constituent le logis fort élevé, fort étroit et d'une disposition intérieure aussi étrange qu'on le peut imaginer.

La maison phénicienne ne vaut guère mieux. C'est une demeure impraticable flanquée d'une tour carrée en bois surmonté d'un pavillon de charpente disposé à recevoir un velum. Mais ce qui est absolument inimaginable, ce qui dépasse toutes les limites du surgrenu, c'est la maison indoue, qui ressemble à s'y méprendre à une immense paire de jumelles ; un escalier étroit de trois mètres de haut vous conduit à la porte. A droite et à gauche deux tourelles de douze à quatorze mètres de haut qui vont en se rétrécissant vers le sommet et qui, à l'intérieur ressemblent assez à de hautes cheminées. Et au sommet de cette énorme masse de pierre deux petits étages en bois, sans escalier pour y conduire et sans qu'il soit possible de trouver dans l'édifice la moitié de l'emplacement nécessaire pour en faire un. Cette maison indoue pourrait servir de pigeonnier, mais il est impossible de lui assigner un autre usage.

Il est vraisemblable cependant que, lorsque Assyriens, Phéniciens, Indous se bâtissaient des maisons, c'était pour s'y loger, et jamais on ne fera croire à personne que des peuples civilisés aient tout entiers habité dans des sortes de remises pour échelles de sauvetage.

La maison hébraïque est habitable, et c'est quelque chose ; mais quelle garantie d'authenticité peut-elle nous offrir lorsqu'on songe qu'à l'heure présente les savants ne sont même pas d'accord sur les dimensions et l'architecture d'un des édifices les plus fameux de l'univers : le temple de Salomon.

Aussi, sans nous inquiéter autrement du plus ou du moins d'exactitude des types de construction qui nous sont offerts, arrêtons nous devant les édifices les plus curieux, devant ceux qui révèlent un plus grand effort artistique.

Voici la maison persane qui, dans ce sens, est une petite merveille. Tout en brique rosée, elle s'ouvre par un porche en plein cintre extrêmement curieux, surmonté d'un beau dôme en briques vernissées. L'habitation, entièrement voûtée, quoique peu mystérieuse avec ses baies rares et étroites, ressemble à une chapelle. Ses colonnes torses, son élégance font de cette maison une des plus intéressantes et ces plus agréables de la série.

Après cette maison viennent des estampes grecques ou gauloises : la première, une sorte de pigeonniers reposant à trois mètres au-dessus du sol, sur quatre troncs d'arbres, hottes primitives comme les peuples qu'elles abritaient, recouvertes en chaume, en pierre ou en madrier.

Dans l'habitation grecque, au temps de Périclès, qui fait suite et se compose de trois corps de bâtiment, le côté artistique s'accuse ; on y voit des bustes, des statuettes, un parterre garni de fleurs.

La maison romaine est la plus importante de ce côté du pont d'Iéna ; elle est composée de quatre corps de logis et a été en partie reconstituée d'après les documents fournis par les fouilles de Pompéi ; rien n'y manque, atrium, cour intérieure avec impluvium, chambres latérales, etc. ; elle est décorée très coquettement, et les belles tonalités du rouge pompéien dont les panneaux sont recouverts ajoutent à la séduction générale.

Enfin, terminant ce côté de l'histoire de l'habitation, la maison gallo-romaine est une édifice de belle coloration avec colonne encastrée, escalier extérieur et un rez-de-chaussée qui sert de débit de boisson.

Ajoutons que toutes les maisons de l'allée des habitations sont encadrées soit d'arbustes et de plantes originaires du pays dont la construction rappelle l'architecture, soit une végétation qui ensemble le décor naturel.

Ainsi, les grottes des Troglodytes ne sont entourées que de ronces et d'orties, les maisons lacustres de plantes aquatiques amphibies ou émergées ; de petits cèdres du Liban, et des arbres de Judée abritent les constructions assyriennes, phéniciennes ou israélites ; les étruques sont environnés de tamaris et de vergilliers.

L'enclos persan a des noyers, des amandiers, des lilas et des pavots.

Les chênes et les arbres de nos forêts encadrent les masures gauloises ; les lauriers enserrent dans leur râle verdure l'habitation grecque ; les myrtes, les grenadiers, les mimosas sont l'accompagnement de la maison romaine.

Cette idée est excellente et contribuerait à faire un milieu local des plus avantageux pour toutes ces constructions, si l'on n'avait été obligé de mesurer aussi parcimonieusement le terrain à ces jardinets, qui n'isolent pas autant qu'on le désirerait les diverses habitations.

Quoi qu'il en soit, l'effort du jardinier ne nuira pas aux combinaisons architecturales de M. Garnier, et lorsque vers la fin du mois prochain ces plantations encore un peu souffreteuses auront tout à fait repris et seront en pleine sève, le coup d'œil ne manquera pas de pittoresque.

JULES DUTHIL.

PAROLES MÉMORABLES

J'ai la plus vive sympathie pour M. Crispi.
(15 avril 1889.) FLOQUET.

Nous envoyons à la démocratie italienne, l'expression de nos cordiales sympathies.
(7 mai 1889) CLÉMENCEAU.

Nos armées, la vôtre (celle de l'Allemagne) que j'ai pu admirer, celle de l'Italie que vous avez jugée si favorablement, sauront remplir leur grande tâche.
(Berlin, 22 mai 1889.) HUMBERT Ier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 27 mai

Présidence de M. MÉLINE, président

Discussion du budget des cultes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890 (ministère de la justice et des cultes, service des cultes).

M. Thévenet, garde des sceaux, demande une augmentation de 15.000 fr. sur le chapitre 1er (personnel des bureaux), qui serait ainsi porté à 220.000 francs.

Depuis 1881, l'avancement est complètement arrêté.

M. Amagat rapporteur. — La moyenne des traitements et l'effectif de l'état-major sont plus élevés dans cette administration que dans toutes les autres; la Commission est opposée à la demande du gouvernement.

Le chiffre proposé par M. le garde des sceaux est repoussé par 462 voix contre 31. (Rires prolongés.)

M. Achard. — Je voterai avec mes amis contre le chapitre 1er, donnant à ce vote le caractère de refus du budget des cultes.

Ce vote affirmera le principe de la laïcité de l'Etat qui doit prévaloir dans toutes les lois. (Très bien ! à l'extrême gauche.)

Mgr Freppel. — Un débat sur cette question ne peut trouver place dans cette législature ; c'est aux prochaines élections qu'il faudra demander le sentiment du pays.

Il paraît d'ailleurs que, même à l'extrême-gauche, on ait peu d'ardeur pour demander la suppression du budget des cultes. (Bruit à l'extrême gauche.)

La ligue contre le budget des cultes organisée par MM. Brisson, Douville-Maillefeu, Yves Guyot, aujourd'hui ministre, n'a pas eu de suite, et ce grand effort s'est dissipé en fumée, devant l'indifférence et la résistance du pays. (Très bien ! à droite.)

J'arrive à un fait parlementaire qui prouvera qu'à l'extrême gauche, comme au centre, on se sonde peu de sortir du *statu quo*. (Rires. — Très bien ! à droite)

Une commission, dite du Concordat, était organisée, il y a deux ans et demi, dans cette Chambre ; la majorité de cette commission appartient à la gauche radicale et l'on pouvait croire que la Chambre serait rapidement saisie d'une proposition de reviser les rapports de l'Eglise et de l'Etat; cependant rien n'est venu, et la fine fleur de la démocratie radicale qui se trouve dans cette commission ne s'est pas signalée par un excès de zèle.

La Commission ne s'est réunie que quatre fois, depuis on n'en a plus entendu parler. (Très bien ! et rires à droite.)

Ce défaut de zèle est la preuve d'un rare bon sens. La Commission a compris que l'opinion n'était pas avec elle ; elle a compris que le pays n'avait qu'un désir, c'est qu'on laissât tranquille l'Eglise et le clergé.

Il y a un second fait de l'ordre parlementaire qui témoigne du même sentiment : le précédent ministère avait présenté un projet de loi sur les associations ; mesure préparatoire, disait-on, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (Interruptions à gauche.)

Une Commission a été nommée, mais elle n'a pas plus abouti que la première, comprenant que la question était de celles qu'il est plus facile de poser que de résoudre, et que les préoccupations du pays étaient ailleurs, c'est-à-dire aux élections. (Très bien ! à droite.)

C'est devant les électeurs qu'il faudra s'expliquer pour avoir une orientation sur la question ; mais il faudra s'expliquer clairement et s'abstenir de formules équivoques. (Applaudissements à droite.)

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, la sécularisation de l'Etat, sont des formules sans signification définie.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat est depuis longtemps, le clergé est totalement exclu des affaires politiques et civiles, des corps législatifs, des assemblées départementales et autres. (Bruit à gauche.)

Une voix à gauche. — Et vous ?

Mgr Freppel. — Moi je représente la 3e circonscription de Brest. (Rires).

C'est donc mal poser la question que de demander cette séparation déjà faite ; ce qu'il faut demander clairement dans les professions de foi électorales, c'est la rupture de l'engagement pris par l'Assemblée nationale de 1789 de pourvoir aux besoins de l'Eglise et au traitement de ses ministres il faut demander clairement l'expropriation des bâtiments religieux, églises et presbytères ; il faut déclarer que, tandis que l'on subventionne les théâtres, pour le plaisir des riches, on entend refuser aux pauvres les secours et les consolations de la religion. (Très bien ! très bien ! à droite.

C'est en ces termes, parfaitement intelligibles, qu'il faudra poser la question si l'on veut se montrer sincère.

Le peuple français répondra et sa réponse on la trouvera sur ces bancs à la prochaine législature. (Applaudissements prolongés à droite.).

Mgr Freppel est vivement félicité par les membres de la droite.

M. Clémenceau. — L'on est venu défier le parti républicain de poser devant le pays la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat; c'est la situation renversée.

Le parti républicain n'avait pas besoin de cet appel de trompette : le rendez-vous est pris, il s'y trouvera. (Très bien ! à gauche).

La vieille lutte, commencée depuis des siècles, n'est pas finie; elle durera probablement longtemps encore pour le malheur de ce pays.

C'est le peuple français qui l'a inaugurée en 1789, avec les curés soulevés contre leurs évêques, et c'est de ce jour qu'est née la société moderne. (Applaudissements à gauche.)

Mgr Freppel — Ces curés qui étaient avec vous, vous les avez guillotinés. (Très bien ! à droite.)

M. Clémenceau. — Si l'on fait le compte des victimes, on verra quels flots de sang l'Eglise catholique a fait couler dans le monde entier. (Rires ironiques à droite.)

La question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est une question de nuance, les uns sont plus pressés, les autres le sont moins.

Mais opportunistes et radicaux sont d'accord pour lutter contre le régime théocratique, le plus odieux qui soit au monde. (Applaudissement à gauche et au centre.)

M. de Mackau. — Voyez comme on applaudit au centre ; ah ! M. Clémenceau applaudi par MM. Martin Feuillée et Durand. (Très bien ! à droite).

Mgr Freppel. — Je ferai remarquer que M. Clémenceau ne s'est pas expliqué sur le silence des deux Commissions du Concordat et des associations.

Il faut conclure de ce défaut d'explications que, pour M. Clémenceau comme pour ces Commissions, l'approche des élections est le commencement de la sagesse. (Très bien ! très bien ! et rires à droite.)

Le chapitre 1er est adopté par 337 voix contre 193.

Tous les autres chapitres du budget des cultes sont ensuite adoptés.

DISCUSSION du budget de l'Imprimerie nationale

M. Arnault. — Depuis sa constitution, en 1793, l'imprimerie nationale avait le monopole des impressions de l'Etat ; depuis 1870, les imprimeurs ont plus du dixième des travaux de l'Imprimerie nationale ; c'est contraire à la loi.

Il en résulte des chômages désastreux pour les ouvriers de cet établissement.

La Commission du budget invite le gouvernement à rendre à l'Imprimerie nationale tous les travaux non aliénés par des contrats réguliers ; ce qui serait déjà une grande concession.

Il est essentiel que l'Etat ait sous la main un grand établissement en mesure de lui fournir rapidement les impressions nécessaires ; du même coup, on pourrait conserver les ouvriers et éviter les chômages ; mais il est inadmissible qu'on perpétue le système actuel. (Très bien !)

M. le Garde des Sceaux. — L'Imprimerie nationale a, en effet, le droit de réclamer toutes les impressions d'Etat ; mais les imprimeurs offrant à cru pouvoir, dans un but d'économie, confier certains travaux à l'industrie privée.

Après l'intervention de M. Fernand Faure, de M. le président du conseil et du rapporteur, tous les chapitres du budget de l'Imprimerie nationale sont adoptés.

Discussion du budget de la Légion d'honneur

M. Le Provost de Launay. — Je rappellerai qu'une Commission est saisie d'une loi votée par le Sénat et qui tend à introduire des réformes dans l'administration de la Légion d'honneur.

Or, cette Commission, d'accord avec le gouvernement, n'a point rapporté le projet dont elle est saisie depuis 25 mois ; le projet peut être considéré comme enterré : c'est une constatation qu'il était utile de faire. (Très bien ! à droite.)

Les chapitres 1 et 2 (personnel et matériel) sont adoptés.

M. d'Aillières. — En raison des nominations nombreuses faites dans le cours de cette année, le chapitre 3 (traitement des membres de l'ordre) est insuffisant.

BOURSE DE PARIS

du mardi 28 mai

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'Etat			
87 32	3 0/0	87 15	87 22	
104	4 1/2 1883	104 85	104 82	
97 65	Italien 5 0/0	97 47	97 32	
16 81	Turc 4 0/0	16 82	16 77	
466 62	Egypte 6 0/0	464 68	464 68	
76 7/16	Extérieure 4 0/0	76 3/16	76 1/8	
88 7/16	Hongrois 4 0/0	88 1/2	88 3/16	
65 11/16	1 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	
99 3/16	Consolidés anglais	99 3/16	99 3/16	
93 1/32	Russe 1880	93 ..	92 27/32	
92 11/16	Russe 1889	92 15/16	92 3/16	
	Sociétés de Crédit			
4070 .	Banque de France	4065 ..	4050 ..	
540 .	Banque d'Escompte	.. ..	538 ..	
762 .	S. Paris et d. Pays-Bas	760 ..	760 ..	
1 34 .	Crédit Foncier	1335 .	1335 .	
443 .	Crédit Mobilier	.. ..	443 .	
685 .	Crédit Lyonnais	685 .	685 .	
5 0 .	Banque Ottomane	548 75	549 37	
	Chemins de fer			
1812 ..	Nord.....act.	.. ..	.. ..	
35 .	Paris-Lyon-Médit. »	1370 .	1370 .	
1370 .	Orléans	.. ..	1370 .	
521 .	Autrichiens	517 .	517 .	
268	Lombards	268 .	270	
365 .	Nord Espagne	.. ..	383 .	
403 .	Saragosse	.. ..	302 .	
	Valeurs diverses			
1319 .	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	
.. .	Métaux	26 .	26 ..	
56 .	Panama	.. ..	55 ..	
2362 ..	Suez	2357 .	2357 .	
	Mines			
791 2	Rio-Tinto	795 .	794 37	
79 25	Tharsis	90 ..	89 31	
.. .	de Beers	.. ..	.. ..	

(*Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.*)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 28 Mai 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 25 ..	3 0/0	86 82 1/2
89 10 ..	3 0/0 amortissable	88 20 ..
101 50 ..	4 1/2 0/0 1883	101 70 ..

BOURSE DE LILLE

du mardi 28 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	108 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	124 ..
Lille 1863, remboursable à 500 fr	... ..	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	401 ..	401 50
Lille 1887	229 ..	230 ..
Armentières 1886	... ..	475 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	46 50
Tourcoing 1878	495 ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	106 25
Département du Nord	... ..	105 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cie	... ..	570 ..
— » act. nouv.	... ..	1050 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	127 50
— — act. n.), 250 fr. p.	... ..	251 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	400 ..
Ciedes Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	2000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	150 ..	152 ..
Sramways du Départ. du Nord (ex-c. 7)	... ..	35 ..
Taisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Blanche-Saint-Vaast	... ..	3100 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	426 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	complets
Aniche (Nord) le 12c	... ..	1590 ..
Anzin 100c de denier	... ..	3905 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	... ..	1395 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ..	12400 ..
Bully-Grenay le 6c	1430 ..	1430 ..
Carvin	1085 ..	1085 ..
Courcelles-lez-Lens	... ..	150 ..
Courrières	... ..	38000 ..
Campagnac	... ..	230 ..
Douchy	... ..	3100 ..
Douaisienne (act libérée 500 fr.)	... ..	225 ..
Dourges	... ..	6050 ..
Escarpelle (Nord)	... ..	3950 ..
Epinac	... ..	160 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ..	560 ..
Lens	... ..	22100 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	... ..	47 75
Liévin	... ..	3100 ..
Lys supérieure	... ..	... ..
Meurchin	... ..	2950 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ..	15150 ..
Rèty, Ferques, Hardinghem	... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	60 ..	60 ..
Vicoigne et Nœux	19060 ..	18100 ..

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

AU CONSEIL LES MINISTRES

Paris, 28 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Constans et Spuller étaient absents.

LA REVUE DU 14 JUILLET

Le Conseil a décidé d'inviter les exposants à assister à la revue du 14 juillet ; des tribunes supplémentaires seront dressées à Longchamps.

LE JURY DE L'EXPOSITION

M. Tirard a soumis à la signature de M. Carnot un décret constituant un jury pour l'Exposition universelle.

LA LOI MILITAIRE

M. de Freycinet a entretenu le Conseil de la discussion de la loi militaire qui se poursuit au Sénat et qui vraisemblablement prendra encore deux séances.

LE SERVICE MILITAIRE COLONIAL

Aujourd'hui le Sénat doit examiner les articles relatifs au service militaire colonial.

UN INCIDENT A LA CHAMBRE

Le Conseil s'est occupé de l'incident qui doit se produire à la Chambre aujourd'hui et a arrêté l'attitude qu'il va prendre à cette occasion.

L'interpellation Laguerre

Paris, 28 mai. — Le président de la Chambre propose de s'opposer à la demande d'interpellation de M. Laguerre; il représentera qu'elle constitue un empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir judiciaire et que la Chambre n'a pas à s'immiscer dans l'affaire de la Haute-Cour. On croit qu'il émettra un avis que la question préalable doit être posée.

Nominations dans la marine

Paris, 28 mai. — Le vice amiral Krantz est nommé préfet maritime à Rochefort ; le contre amiral Vignes est nommé membre titulaire du conseil de l'amirauté.

M. Carnot dans le Pas-de-Calais

Paris, 28 mai. — M. Carnot quittera Paris, vendredi prochain, pour se rendre successivement à Arras, Lens, Béthune, Bœsi, Arques, Saint Omer, Calais et Boulogne; il sera de retour à Paris, mardi prochain, à 7 h. 40.

Un démenti de M. Ménabréa

Paris, 28 mai. — M. Ménabréa dément la prétendue entrevue qu'il aurait eue avec plusieurs journalistes français.

Les grèves belges

Liége, 28 mai. — La situation reste la même aux charbonnages de l'Herlos.

A